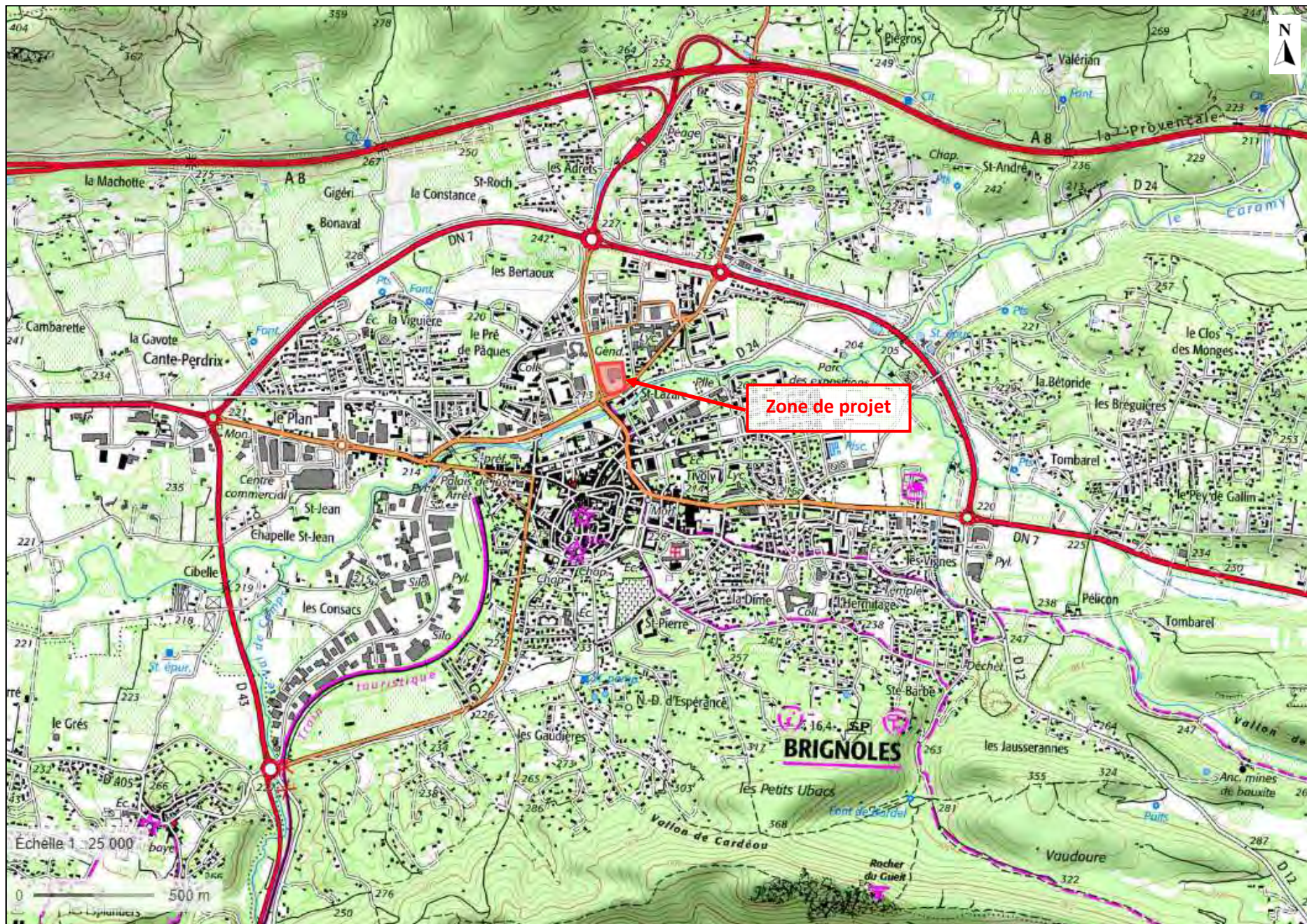


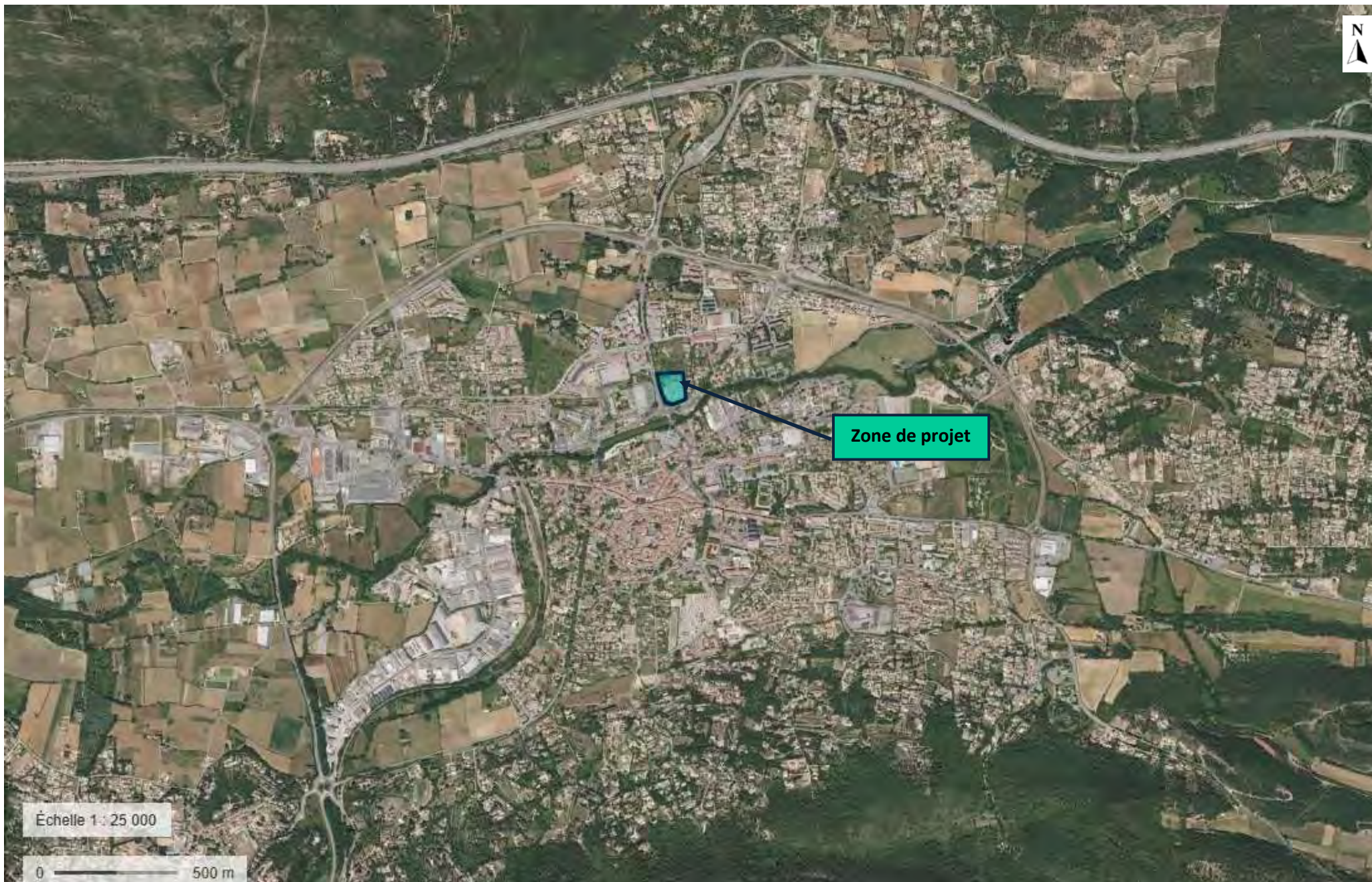
ANNEXE 2 :

Plan de situation du projet



Annexe 2-1 : Plan de situation sur fond de carte topographique IGN au 1/25000° (Source Géoportail)





Annexe 2-2 : Plan de situation sur fond de photographie aérienne au 1/25000° (Source Géoportail)

ANNEXE 3 :
Photographies du site



Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



Vue 5

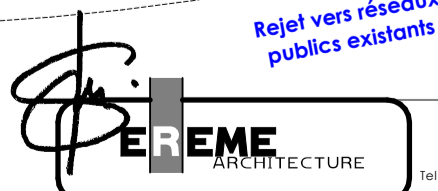
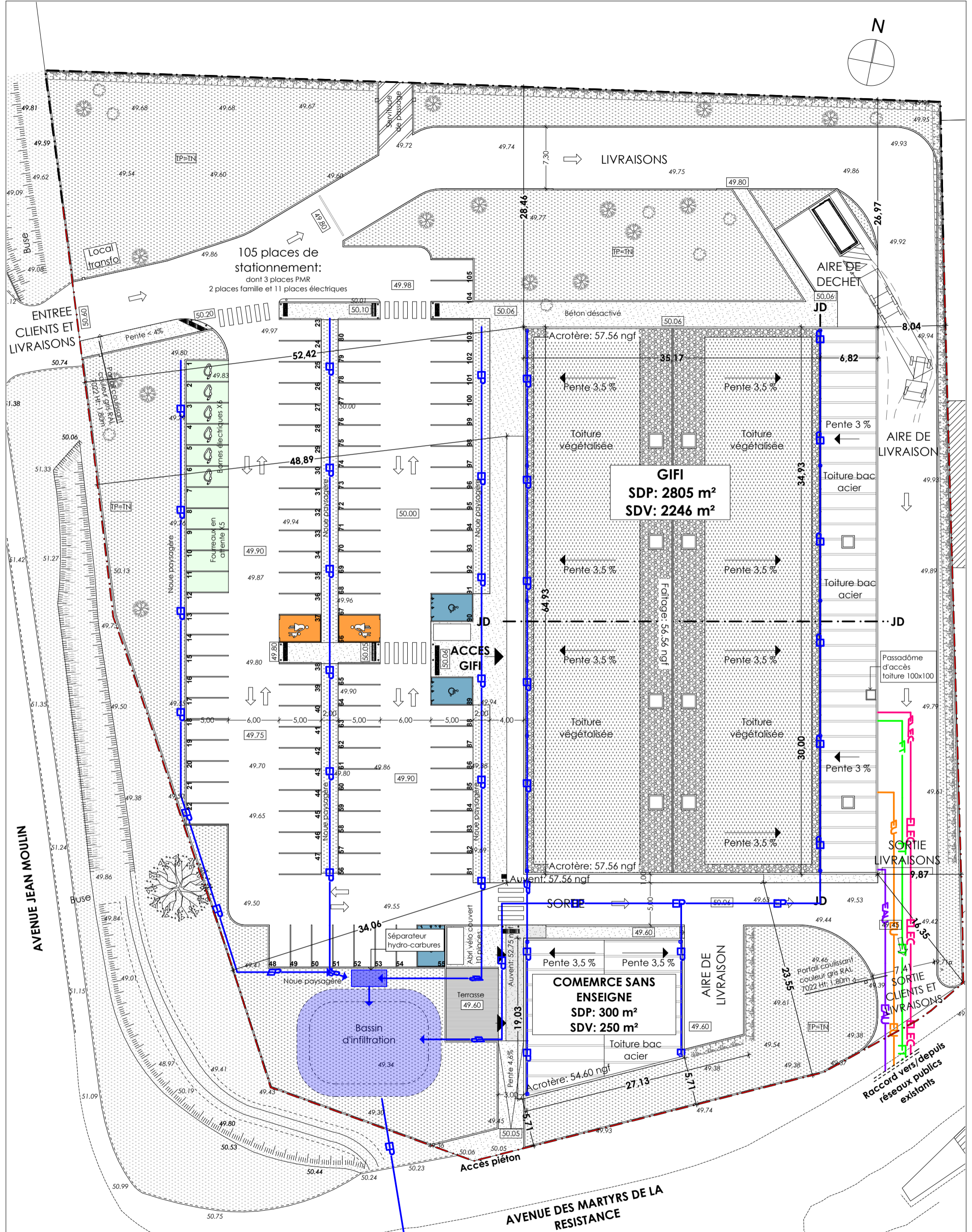
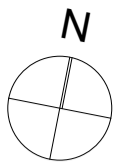


Vue 6

Annexe 3 : Photographie des abords du projet – octobre 2017

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

ANNEXE 4 :
Plan du projet



Maitre d'ouvrage
GIFI MAG
 ZONE INDUSTRIELLE LA BARBIERE
 VILLENEUVE SUR LOT 47300

Tel : 04 91 01 92 92 - Fax : 04 91 01 92 93
 contact@ereme.fr

EXTENSION, REHABILITATION D'UN MAGASIN A L'ENSEIGNE "GIFI" ET CREATION D'UN COMMERCE
 LE PRE DE PAQUES 83170 Brignoles

Phase: Permis de construire

Date : 13/11/2017

PC.2c

Ech. 1:400

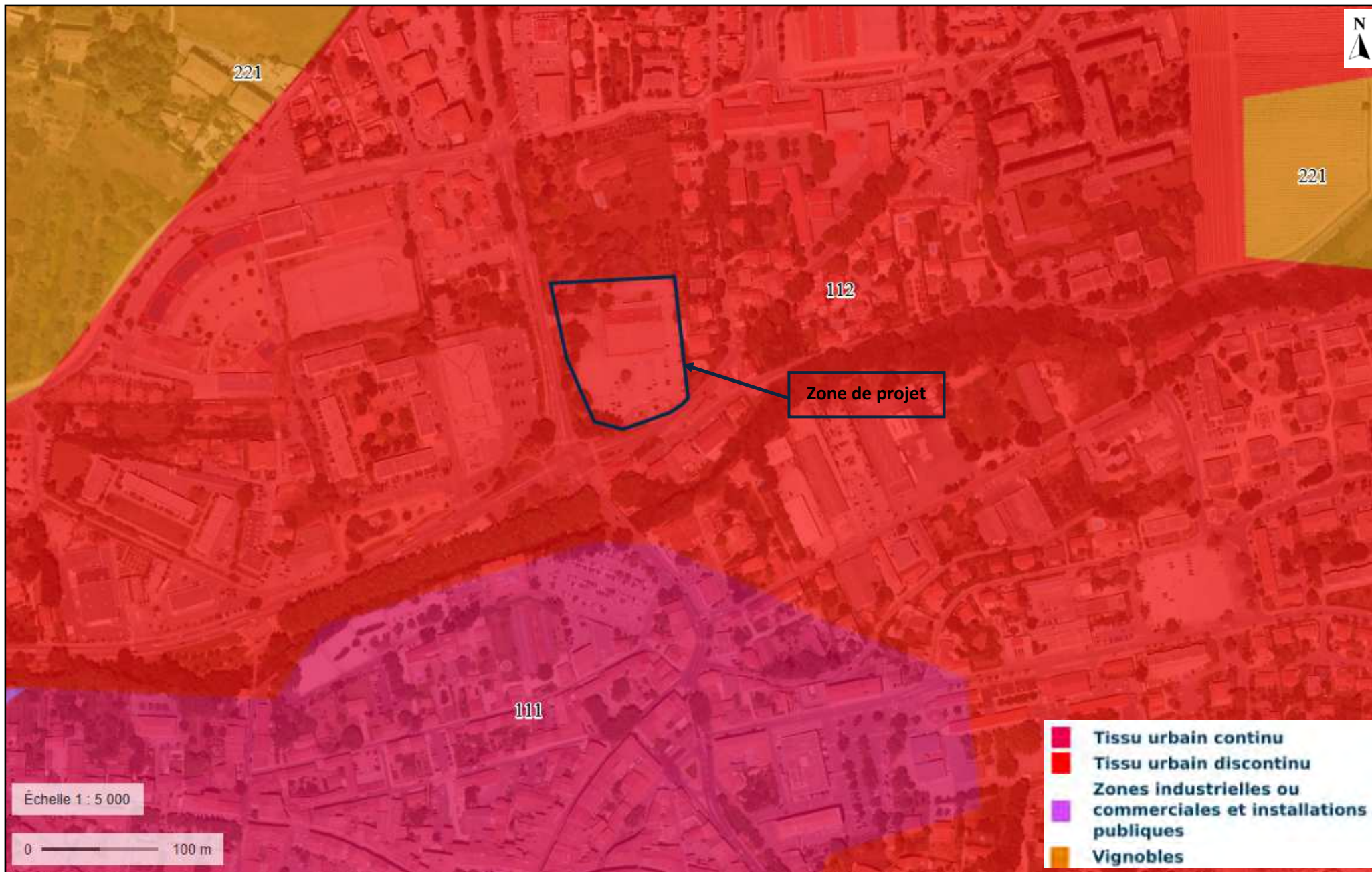
Affaire : N° 17010

PLAN DE MASSE RESEAUX

Rejet vers réseaux publics existants

Raccord vers/ depuis réseaux publics existants

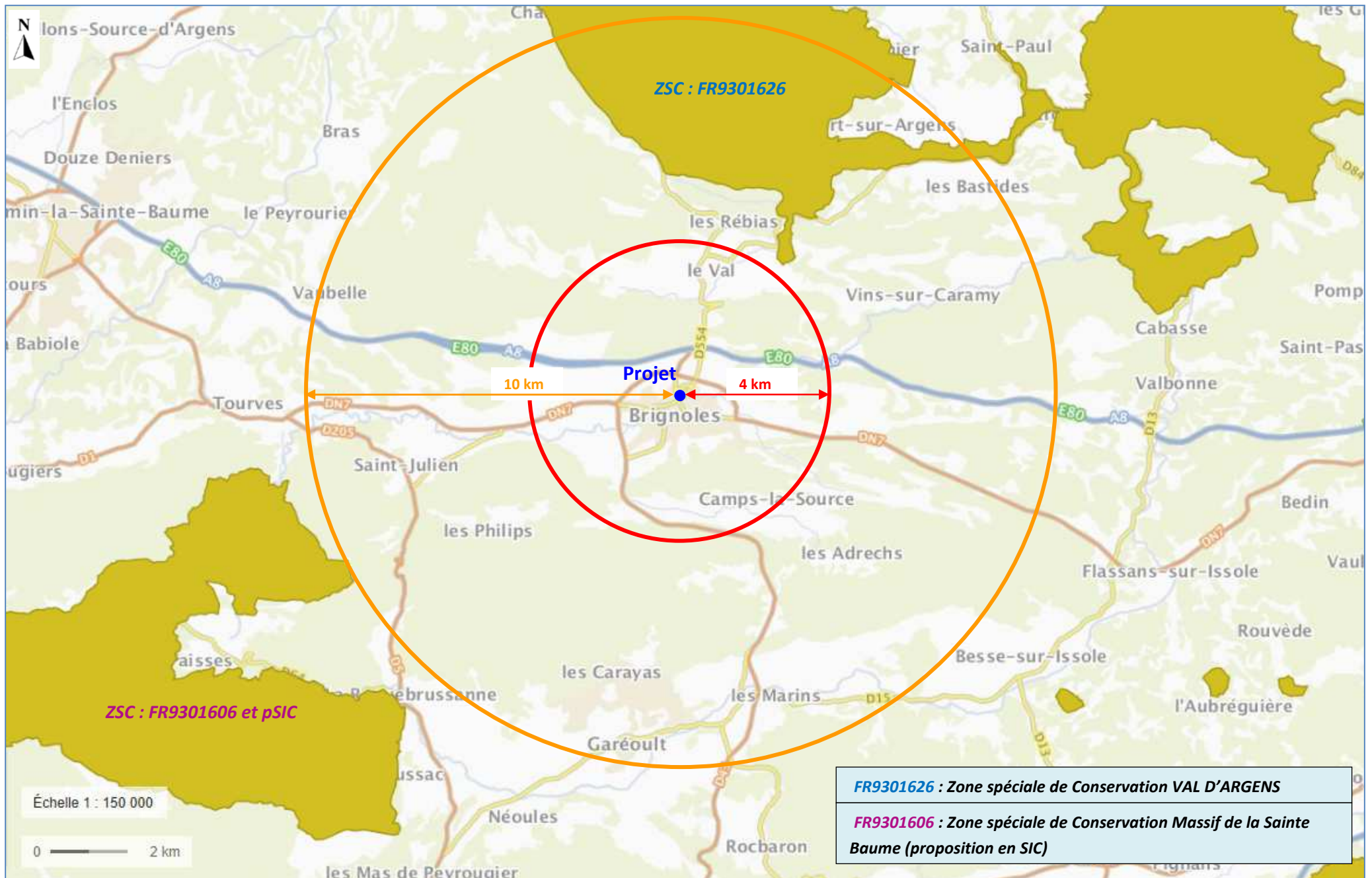
ANNEXE 5 :
Plan des abords du projet



Annexe 5 : Plan des abords du projet au 1/5000

ANNEXE 6 :

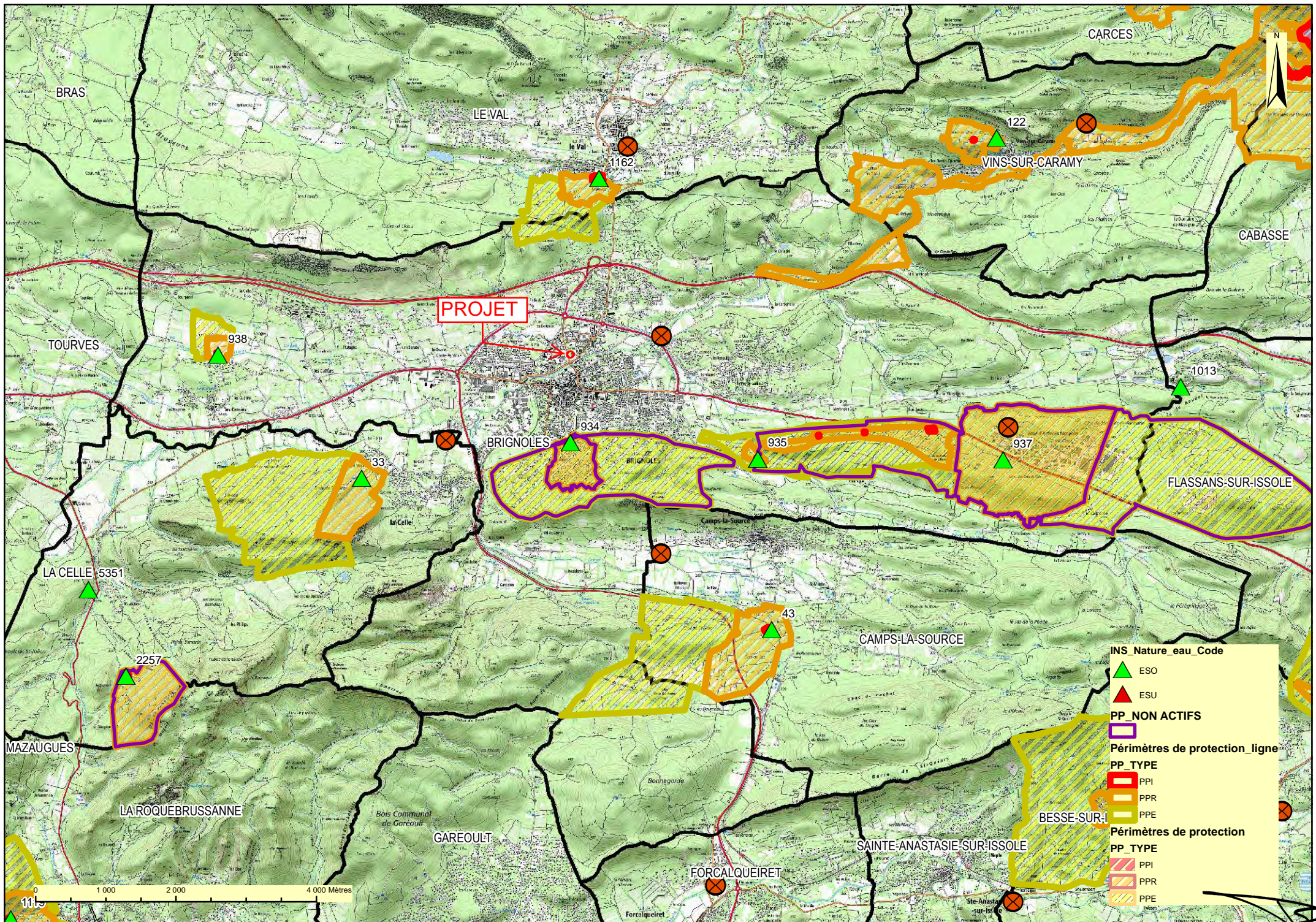
Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de projet



Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de Projet

ANNEXE 7 :

Carte des périmètres de protection des captages des eaux (source : Agence ARS PACA)



PROJET

INS_Nature_eau_Code

- ▲ ESO
- ▲ ESU

PP_NON ACTIFS

Périmetres de protection_ligne

PP_TYPE

- PPI
- PPR
- PPE

Périmetres de protection

PP_TYPE

- PPI
- PPR
- PPE

Annexe 8 – Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l’environnement ou la santé humaine

Selon le zonage de PLU de la commune de Brignoles, le projet se situe dans la zone urbain « UB » correspondant aux secteurs dans lesquels l’habitat sous forme de petit collectif et les équipements sont prédominants. Elle comprend :

- ✓ un secteur UBe à vocation d’équipements, situé au niveau du pôle sportif du Vabre;
- ✓ un secteur UBc qui correspond à un secteur d’activités commerciales, situé au pied du quartier de Paris.

En plus des prescriptions définies dans le PLU, permettant de conserver la qualité de l’environnement et de maintenir la sécurité de la santé humaine, notamment :

- les conditions de desserte de la zone par les réseaux publics d’eau, d’électricité, et d’assainissement de l’article UB 4,
- les obligations imposées en matière de réalisation d’espaces libres, d’aires de jeux et de loisirs, et de plantations de l’article UB 13.

Il est prévu de mettre en place les mesures compensatoires suivantes, notamment afin de limiter les incidences sur les masses d’eau concernées par le projet.

1 - Mesures compensatoires en phase chantier

Pour limiter les incidences durant les travaux, l’entretien des engins, la manipulation ou le stockage d’hydrocarbures et de produits toxiques se feront hors sites sensibles ou sur une aire de rétention étanche prévue à cet effet.

2 - Mesures compensatoires en matière de lutte contre la pollution chronique

Le projet est destiné à accueillir une activité commerciale, ce qui engendrera une pollution des eaux de ruissellement liée à la circulation automobile sur la voirie et sur l’aire de stationnement du projet. L’abattement de cette pollution se fera donc par :

- Décantation dans le dispositif de rétention,
- Un dégrillage et une cloison siphonide.

Principe de la décantation :

L’épuration des eaux se fait par décantation des particules les plus facilement décantables ($d > 100 \mu\text{m}$) qui entraîne l’immobilisation en profondeur, grâce à un temps de séjour suffisant, des polluants adsorbés à leur surface.

Le bassin de rétention a un rôle épuratoire non négligeable, notamment vis-à-vis des MES, DCO et DBO₅. Aux matières en suspension (représentant 80% des particules accumulées sur les chaussées) sont associées de l’ordre de 30% de la DCO et 70% des métaux lourds, la décantation des particules entraîne donc la décantation des éléments polluants.



La décantation se faisant dans le bassin de rétention, suivie du passage des eaux par le système de dégrillage et la cloison siphonide permettra de réduire considérablement la pollution des eaux avant rejet au réseau pluvial existant.

3 - Mesures compensatoires en matière de lutte contre la pollution accidentelle

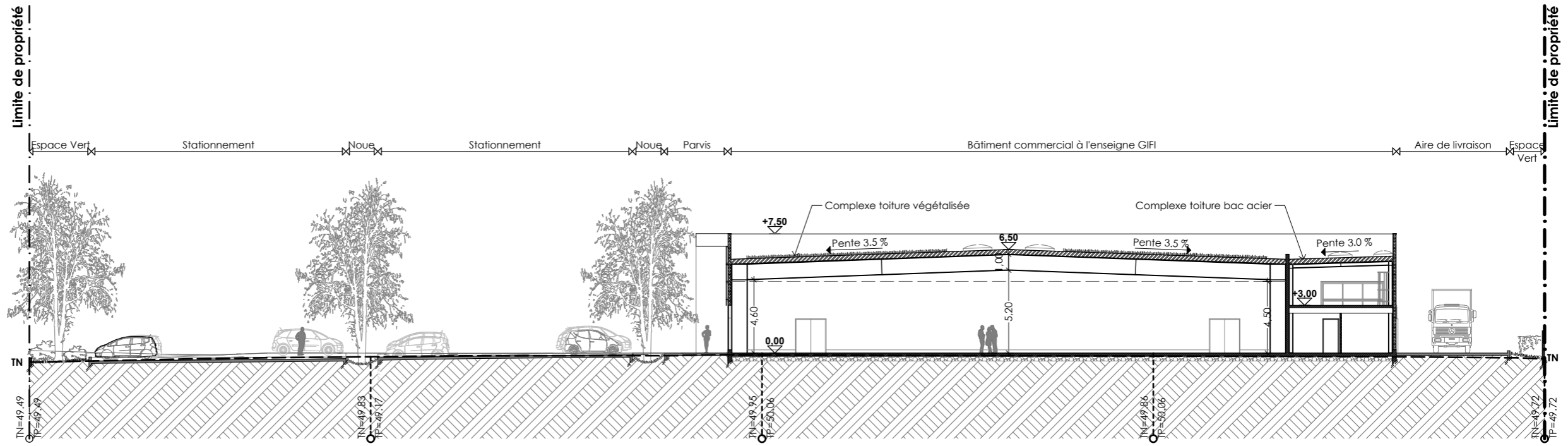
Compte tenu de l'activité commerciale qui sera exercée sur la zone du projet, il est préconisé de gérer une éventuelle pollution accidentelle. Pour cela, un dispositif de stockage fixe et étanche sera installé en amont du bassin de rétention, il pourra être constitué de buses en acier ondulé ou autre offrant un volume total de 30 m³, destinée à retenir une pollution accidentelle.

Entre cette rétention étanche de 30 m³ et le bassin de rétention, il sera installé une vanne martelière afin d'isoler, dans ce dispositif de confinement, une éventuelle pollution accidentelle.

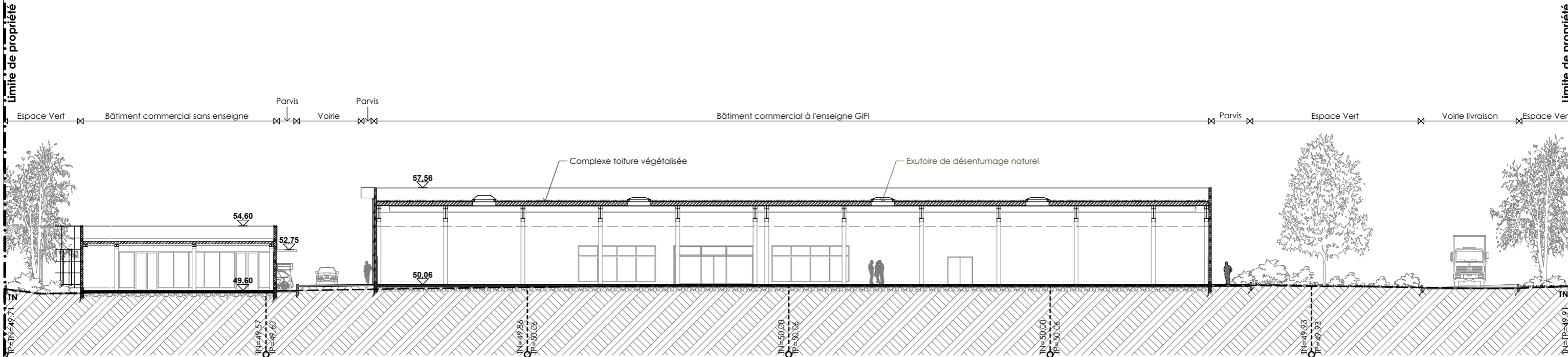
4 - Mesures compensatoires en matière de lutte contre la pollution saisonnière

Les incidences du projet en matière de pollution saisonnière sont très faibles voire nulles et ne nécessitent donc pas la mise en place d'un dispositif permettant la dilution des eaux salées liées au déglacement des voiries.





PC 3a



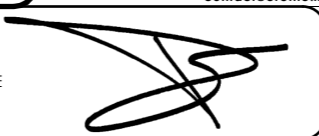
PC 3b



EREME ARCHITECTURE
 20 Traverse de la montre Bât B2 Centre
 étoile La valentine Marseille 13011
 Tel : 04 91 01 92 92 - Fax : 04 91 01 92 93
 contact@ereme.fr

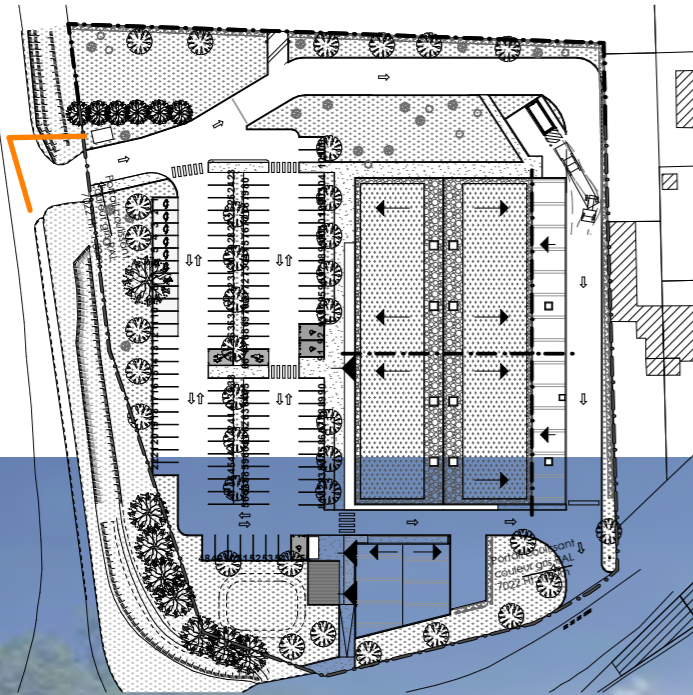
EXTENSION, REHABILITATION D'UN MAGASIN A L'ENSEIGNE
 "GIFI" ET CREATION D'UN COMMERCE
 LE PRE DE PAQUES 83170 Brignoles

Maitre d'ouvrage
GIFI MAG
 ZONE INDUSTRIELLE LA BARBIERE
 VILLENEUVE SUR LOT 47300



Phase: Permis de construire	Date : 30/10/2017	PC.3
Ech. 1:300	COUPES SUR LE TERRAIN	
Affaire : N° 17-010		

PC 6



ETAT DES LIEUX



PROJET

EREME
ARCHITECTURE

EREME ARCHITECTURE
20 Traverse de la montre Bât B2 Centre
étoile La valentine Marseille 13011
Tel : 04 91 01 92 92 - Fax : 04 91 01 92 93
contact@ereme.fr

**EXTENSION, REHABILITATION D'UN MAGASIN A L'ENSEIGNE
"GIFI" ET CREATION D'UN COMMERCE**
LE PRE DE PAQUES 83170 Brignoles

Maitre d'ouvrage

GIFI MAG
ZONE INDUSTRIELLE LA BARBIERE
VILLENEUVE SUR LOT 47300

Phase: Permis de construire

Date : 30/10/2017

PC.6

Ech. 1:1500

Affaire : N° 17-010

**INSERTION DU PROJET DANS SON
ENVIRONNEMENT**